NovaFisko

NovaFisko

Contrat d'abonnement NovaFisko — formules Starter et Cabinet

Version 2026-11-v1 · FR

Le présent contrat règle l'accès du cabinet comptable ou de la fiduciaire (ci-après « le Cabinet ») au logiciel NovaFisko, édité par Novadesko (ci-après « NovaFisko »). Il est accepté en ligne lors de la souscription. Tous les montants sont exprimés en euros, hors TVA (HTVA), par mois.

1. Objet

NovaFisko met à la disposition du Cabinet un logiciel de comptabilité en ligne (application web, ordinateur et mobile) : dossiers clients, réception et envoi Peppol, extraits CODA, rapprochement bancaire, TVA, comptes annuels et exports.

Le contrat couvre la formule choisie par le Cabinet lors de la souscription : Starter, Cabinet formule annuelle ou Cabinet formule mensuelle. La formule Discover est gratuite et n'est pas soumise aux articles 5 à 9.

2. Définitions

« Dossier » : la fiche d'un client du Cabinet dans NovaFisko.

« Palier » : le niveau de la grille atteint par le nombre total de dossiers facturables (ou, en formule annuelle, le nombre de clients déclarés).

« Utilisateur » : un membre de l'équipe du Cabinet disposant d'un accès en écriture. Un employé disposant uniquement d'un accès en consultation (lecture) n'est pas un utilisateur facturé.

« Date anniversaire » : chaque date anniversaire de la date de début de l'abonnement.

3. Formules

Discover : gratuit, jusqu'à 3 clients, consultation des dossiers reliés à Novadesko. Si le client paie lui-même son abonnement Novadesko, le Cabinet ne doit rien.

Starter : 15 € par client et par mois, tout compris (accès Novadesko du client inclus), sans base mensuelle, jusqu'à 15 clients et un seul utilisateur.

Cabinet : base de 49 € par mois, comprenant 2 utilisateurs, puis un prix par dossier facturable selon l'article 5. Le Cabinet choisit soit la formule annuelle avec engagement (article 8), soit la formule mensuelle sans engagement (article 7). La facturation est mensuelle dans les deux cas.

4. Dossier facturable (client actif)

Un dossier n'est compté, pour la facture, le palier et le quota de la formule, que s'il n'est pas vide. Le décompte se fait au mois : un dossier est compté pour un mois s'il est facturable à la fin de ce mois.

Dossier relié à un compte Novadesko existant : il est toujours compté. Si le client a son propre abonnement Novadesko payant, le Cabinet paie 35 % du prix du palier ; si le client utilise l'accès gratuit « via comptable », le Cabinet paie le prix plein du palier.

Dossier créé par le Cabinet : il est compté à partir de la première donnée réelle qu'il contient (document ou pièce, facture Peppol reçue ou envoyée, écriture, extrait CODA). Un dossier créé sans aucune donnée n'est pas compté. Avec Peppol activé, il est facturé au prix plein du palier ; sans Peppol (compte du dossier seul), à 35 % du prix du palier.

Peppol est activé pour un dossier uniquement si le client peut l'être (numéro d'entreprise valide notamment) ; l'absence de Peppol n'empêche jamais d'utiliser le dossier.

NovaFisko indique au Cabinet, dans son écran d'abonnement, le nombre de dossiers facturables et le nombre de dossiers créés, ainsi que le cas de chaque dossier.

5. Prix

Prix unique par palier : tous les dossiers facturables sont facturés au prix du palier atteint par leur nombre total (aucun cumul de paliers). Grille Cabinet (accès Novadesko du client inclus) : 13 € (1-50) ; 12 € (51-100) ; 11 € (101-200) ; 10 € (201-300) ; 9 € (> 300).

Dossier sans Peppol (compte du dossier seul) et client abonné Novadesko : 35 % du prix du palier, soit 4,55 € (1-50) ; 4,20 € (51-100) ; 3,85 € (101-200) ; 3,50 € (201-300) ; 3,15 € (> 300).

Exemples : 150 clients = 150 × 11 € + 49 € = 1 699 € par mois ; 400 clients = 400 × 9 € + 49 € = 3 649 € par mois ; 400 clients et 6 utilisateurs = 3 649 € + 4 × 19 € = 3 725 € par mois.

Un compte CODA est inclus par client. Les comptes CODA supplémentaires sont tous facturés au prix du palier atteint par leur nombre : 3,50 € (1-50) ; 3,15 € (51-100) ; 2,80 € (101-200) ; 2,45 € (201-300) ; 2,10 € (> 300).

Utilisateurs : 2 inclus dans la base ; chaque utilisateur supplémentaire avec accès en écriture : 19 € par mois. Les accès en consultation seule sont gratuits.

6. Facturation et paiement

NovaFisko émet un relevé chaque mois, pour le mois écoulé, augmenté de la TVA applicable. Le relevé est envoyé par e-mail aux administrateurs du Cabinet avec son PDF et reste disponible dans l'application.

Le relevé est payable dans le délai indiqué sur celui-ci. En cas de retard, NovaFisko peut, après rappel resté sans effet, limiter l'accès à l'application jusqu'au paiement.

7. Formule mensuelle sans engagement

La formule mensuelle est facturée chaque mois sur les dossiers facturables réels du mois, selon les articles 4 et 5, avec la même distinction avec ou sans Peppol.

Des frais d'activation de 350 € HTVA sont facturés une seule fois, sur le premier relevé. Ils ne sont pas remboursables.

Le Cabinet peut résilier à tout moment moyennant un préavis d'un mois. La résiliation prend effet à la fin du mois au cours duquel le préavis expire ; ce dernier mois reste dû.

8. Formule annuelle avec engagement

Le Cabinet déclare à la souscription son nombre de clients (au minimum 50). Ce nombre fixe le palier et la facture mensuelle est fixe : nombre de clients déclarés × prix du palier + base de 49 €, augmentée le cas échéant des utilisateurs et comptes CODA supplémentaires. Aucun frais d'activation n'est facturé.

Si le Cabinet utilise moins de dossiers que le nombre déclaré, la facture reste inchangée : il n'y a ni remboursement ni régularisation.

En fin d'année contractuelle, si la moyenne annuelle des dossiers facturables dépasse le nombre déclaré, les dossiers en plus sont facturés au prorata de leurs mois d'utilisation, au prix du palier du nombre déclaré : prix plein pour un dossier avec Peppol ou un client sur l'accès gratuit « via comptable », 35 % pour un dossier sans Peppol ou un client abonné Novadesko. NovaFisko communique le détail de cette régularisation avant de l'émettre.

L'engagement porte sur 12 mois. Il est reconduit tacitement pour une nouvelle période de 12 mois, sauf résiliation notifiée au moins 3 mois avant la date anniversaire. Le Cabinet peut adapter son nombre de clients déclarés à chaque date anniversaire.

9. Documents

Chaque client facturable apporte 150 documents par an (reçus et envoyés), mutualisés au niveau du Cabinet. Un client ajouté en cours d'année apporte un quota au prorata de ses mois. Les clients abonnés Novadesko sortent du quota.

Au-delà du quota mutualisé, chaque document est facturé 0,10 € HTVA, une fois par an, en fin d'année contractuelle, après communication du détail au Cabinet.

10. Cabinet partenaire et offre de lancement

Un Cabinet reconnu partenaire par NovaFisko bénéficie de la base mensuelle offerte pendant la durée convenue (6 mois par défaut). Les dossiers facturables sont facturés selon la grille dès le départ, y compris un dossier pour lequel le Cabinet active Peppol pour un client sans abonnement Novadesko.

Lorsque NovaFisko accorde une offre de lancement au Cabinet, pendant ses 12 premiers mois seule la part correspondant à l'accès Novadesko des clients est facturée, soit 65 % du prix du palier pour chaque dossier au prix plein ; la base, le compte du dossier et les utilisateurs supplémentaires sont offerts, et rien n'est dû pour un client qui paie son propre abonnement Novadesko. La seule condition est que le dossier soit rattaché au Cabinet, quel que soit celui qui l'a créé. La grille normale s'applique ensuite automatiquement ; le Cabinet en est averti 30 jours avant la fin de l'offre, dont la date figure dans son écran d'abonnement.

11. Évolution des prix et du contrat

NovaFisko peut faire évoluer sa grille et le présent contrat. Toute modification est communiquée au Cabinet au moins deux mois à l'avance. En formule annuelle, les prix de l'année contractuelle en cours ne changent pas. Une nouvelle version du contrat est soumise à l'acceptation du Cabinet dans l'application.

12. Données et confidentialité

Les données des dossiers restent la propriété du Cabinet et de ses clients. NovaFisko les traite uniquement pour fournir le service, conformément au RGPD et à ses conditions générales. À la fin du contrat, le Cabinet peut exporter ses données pendant une durée raisonnable.

13. Droit applicable

Le contrat est soumis au droit belge. Tout litige relève des tribunaux de l'arrondissement du siège de Novadesko, après une tentative de règlement amiable.

14. Acceptation électronique

Le Cabinet accepte le contrat en ligne en cochant la case prévue lors de la souscription. NovaFisko conserve la date et l'heure, l'utilisateur, l'adresse IP et la version du contrat acceptée. Le contrat accepté reste téléchargeable en PDF dans l'application.